



VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES PRESSES DE FORMAGE À FROID

Effectuer en toute autonomie la vérification trimestrielle de ses presses pour le travail à froid des métaux afin de respecter la réglementation en vigueur.

Ref : G50
DISPONIBLE EN INTRA

Présentation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques liés à l'utilisation des presses.
- Énoncer la réglementation applicable aux presses.
- Décrire le contenu de la vérification périodique.
- Appliquer à l'entreprise la réglementation et les techniques de prévention.

Méthodes pédagogiques

Présentation de connaissances alternant théorie et pratique au travers d'études de cas ainsi que la mise en application sur presse.

Compétences visées

Effectuer la vérification périodique des presses de l'entreprise en toute autonomie
Appliquer à l'entreprise la réglementation et les techniques de prévention

Moyens d'évaluation

Une évaluation des connaissances sera réalisée par un quizz final

Profil du formateur

Formateur expert technique dans le domaine, intervenant dans des missions de conseil et d'assistances techniques en entreprise

Personnel concerné

Techniciens chargés de la maintenance et de l'entretien des presses, responsable d'atelier, monteur réglleur sur presse confirmé.

Prérequis

Aucun prérequis technique

SESSION EN 2026

En entreprise

- ☒ 14h - prix : nous consulter
- date à venir pour cette session

Programme de la formation

CONTACTS

Renseignements inscription

Service Formation
+33 (0)970 820 591
formation@cetim.fr

Responsable pédagogique

Christophe Piat

En situation de handicap ?

Consulter notre référent handicap pour étudier la faisabilité de cette formation à
referent.handicap@cetim.fr

- Risques liés à l'utilisation des presses
 - > Les différentes technologies de presse et les risques associés.
 - > Statistiques des accidents du travail.
- Réglementation applicable aux presses
 - > la réglementation, principes généraux.
 - > la réglementation applicable aux presses neuves :
 - > les directives européennes ;
 - > les normes harmonisées.
 - > la réglementation applicable aux presses en service :
 - > les décrets de janvier 1993 ;
 - > la note technique du 15 avril 1994 ;
 - > la note technique du 27 décembre 1999 ;
 - > l'action des corps de contrôle (inspection du travail, CARSAT) ;
 - > la responsabilité du chef d'entreprise.
 - > la rénovation des presses.
- Vérification périodique : historique et objectifs, contenu.
- Disséquer le contenu de la vérification périodique et de sa consignation : vérification visuelle de l'état physique du matériel, vérification des éléments fonctionnels, vérification des réglages et des jeux, vérification de l'état des indicateurs, consignation de la vérification (fiches de vérification, registre de sécurité).
- Vérifications périodiques sur des presses en atelier (travaux pratiques sur machines effectués par les stagiaires) : presse hydraulique, presse à clavette, presse à embrayage à friction.
- Rédaction des observations sur le registre de sécurité.

Les chaussures de sécurité, gants, blouse sont nécessaires pour participer au stage.



Cette formation



Même thématique